



Fondé en 1975
N° Agrément : 1627 S/98

TETE DE RIVIERE INTER-REGIONALE MARIGNANE

11 MARS 2018

J14 et J16

1. ORGANISATION

Organisée par le club d'aviron de Marignane, la ligue PACA et le CD13 en sus des courses Juniors et Séniors organisées sous la tutelle de la zone sud-est. *Attention* : pour les J18 Séniors et Handi se référer à la fiche technique de la ZONE SUD- EST envoyée par Vincent Busser.

2. DESCRIPTIF

Parcours chronométré de 4000m pour les J14 en double et en huit et de 1500m pour les J16 en skiff et en deux sans barreur.

3. LIEU

Club Marignanais des Sports d'Aviron, route du canal – 13700 Marignane
Tel : 06 07 82 39 95

4. ENGAGEMENTS

Ils doivent être réalisés sur le site internet de la FFA : www.avironfrance.asso.fr
Ouverture des inscriptions : Lundi 19 février 2018
Clôture des inscriptions : Lundi 05 mars à 14H00

Le coût de l'engagement est de **5,00 € par BATEAU**.

Afin de valider votre inscription, les chèques (libellés à l'ordre de «Club Marignanais des sports d'aviron») devront être remis lors de la réunion des délégués. Les forfaits après la clôture internet sont dus.

5. EPREUVES

J14-distance de course : 4000m

N°	Code	Bateau
22	J14H8X+	8 rameurs en couple avec barreur
23	J14H2X	2 rameurs en couple
24	J14F8X+	8 rameuses en couple avec barreur
25	J14F2X	2 rameuses en couple

J16- distance de course : 1500m

N°	Code	Bateau
26	J16H2-	2 rameurs en pointe sans barreur.
27	J16H1X	1 rameur en couple
28	J16F2-	2 rameuses en pointe sans barreur.
29	J16F1X	1 rameuse en couple



Fondé en 1975
N° Agrément : 1627 S/98

TETE DE RIVIERE INTER-REGIONALE MARIGNANE

11 MARS 2018

J14 et J16

6. PARCOURS

Les couloirs de remontée et de course sont séparés par des bouées. La sécurité est assurée tous les 1000 mètres. (Voir plan)

7. HORAIRES

Les courses organisées par le club de Marignane se déroulent suite aux courses organisées par la zone sud Est (Juniors, Seniors), approximativement à partir de 13h00.

8. DISPOSITIONS GENERALES

8.1 Réunion des délégués : 8h30 merci de communiquer les forfaits, rajouts et modifications par mail (Gael.Depierre@avironfrance.fr ; cmsavironmarignane@wanadoo.fr).

8.2 **Les numéros** : La distribution est ouverte pendant la réunion des délégués contre une caution de 10 €.

8.3 Les rotations de bateau ne sont pas prises en considération si elles perturbent le programme horaire de la régates les retardataires partiront en fin de programme.

8.4 Les départs : l'écart entre les bateaux est de 30 secondes.

8.5 Les programmes ne sont pas fournis par l'organisation, ils seront téléchargeables sur les sites internet.

8.6 La sécurité est assurée par des spécialistes (pompier, plongeurs, secouriste, médecin).

8.7 L'arbitrage est assuré par les arbitres de la LR13.

9. DIFFUSION DES INFORMATIONS

Sur les sites de la ligue de Provence-Alpes : <http://cmsavironmarignane.fr/> , www.lpasa.fr/ ou www.aviron13.fr .

Le comité d'organisation.



Fondé en 1975
N° Agrément : 1627 S/98

TETE DE RIVIERE INTER-REGIONALE MARIGNANE

11 MARS 2018

J14 et J16

Plan des parcours :

